

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
de la SEANCE du 8 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit mars à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle de la Maison des Services, 1^{er} étage, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : Mrs Michel BROUSSE Maire – M. JeanLuc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint - Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe – M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint- Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe - Mrs Pierre IRLE- Marc GUIBERT - Joël COSTEROUSSÉ - Philippe SMETS - Hervé CALDAGUES – Mmes Monique BOUSSUGE – Stéphanie SABAU - M. Jean PASSEMARD - M. Thierry VERNHET – M. Damien ORLHAC.

Pouvoirs : Béatrice ROCHER pouvoir à Stéphanie SABAU

Absente : Béatrice ROCHER

M. Hervé CALDAGUES a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL du 19 FEVRIER 2022

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Il sera rajouté au procès-verbal du 19 février 2022 : Monsieur Marc Guibert fait part de sa participation à l'assemblée générale de l'association intergénération.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES

Délibération n° 2022- 11

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de : Monsieur Michel BROUSSE, Maire, après s'être fait présenter le budget principal et tous les budgets annexes de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu les comptes administratifs 2021 après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne le budget général et les sections budgétaires annexes ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conforme, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

4° - Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

III – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES

Délibération n° 2022- 12

Monsieur Michel BROUSSE quitte la salle du conseil pour le vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Luc BOUCHARINC, Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes dressés par M. Michel BROUSSE, Maire, après s'être fait présenter le budget principal et budgets annexes, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal et des budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi sur le tableau annexé à la présente.

2 - constate pour la comptabilité du budget principal et des budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci - après dans le tableau annexé à la délibération.

TABLEAU ANNEXE à
la Délibération n°
2022-12 en date du 8
Mars 2022

COMPTE PRINCIPAL

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés opérations de l'exercice	202 602.89 €			224 808.27 €		22 205.38 €
	1 022 867.53 €	998 274.68 €	1 437 007.30 €	1 575 337.05€	2 459 874.83€	2 573 611.73€
TOTAL	1 225 470.42 €	998 274.68 €	1 437 007.30€	1 800 145.32€	2 459 874.83€	2 595 817.11€
Résultats de clôture	227 195.74 €			363 138.02€		135 942.28 €
Restes à réaliser	674 218.34 €	388 305.17 €	0.00	0.00	674 218.34€	388 305.17€
Totaux cumulés	901 414.08 €	388 305.17 €			674 218.34€	524 247.45€
Résultats définitifs	513 108.91 €			363 138.02€	149 970.89€	

Pour: 14 dont 1
pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés opérations de l'exercice		1103 952.19€		66 488.75 €		1170440.94€
	984 842.46 €	180 317.30 €	164 398.85 €	196 503.81 €	1 149 241.31 €	376 821.11 €
TOTAL	984 842.46 €	1284 269.49€	164 398.85 €	262 992.56 €	1 149 241.31 €	1 547 262.05
Résultats de clôture		299 427.03		98 593.71 €		398 020.74
Restes à réaliser	19 524.00 €	42 551.90 €	0.00	0.00	19 524.00 €	42 551.90 €

Totaux cumulés	19 524.00 €	341 978.93	164 398.85 €	262 992.56 €	19 524.00 €	440 572.64 €
Résultats définitifs		322 454.93		98 593.71 €		421 048.64€

**Pour: 14 dont 1
pouvoir**

Contre : 0 Abstention : 0

EXPLOITATION DE LA SOURCE DU PAR

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés opérations de l'exercice		21 064.89 €		1.92 €		21 066.81 €
	26 329.40 €	29 260.00 €	34 118.58 €	34 118.66 €	60 447.98 €	63 378.66 €
TOTAL	26 329.40 €	50 329.89 €	34 118.58 €	34 120.58 €	60 447.98 €	84 445.47 €
Résultats de clôture		23 995.49 €		2.00 €		23 997.49 €

**Pour : 14 dont 1
Contre : 0
Abstention : 0**

HÔTELLERIE-RESTAURATION du COUFFOUR

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés opérations de l'exercice	8573.37 €			10 818.81 €	8 573.37 €	10 818.81 €
	139 927.18 €	138 700.37 €	179 902.17 €	186 000.71 €	319 829.35 €	324 701.08 €
TOTAL	148 500.55 €	138 700.37 €	179 902.17 €	196 819.52 €	328 402.72 €	335 519.89 €
Résultats de clôture	9 800.18 €			16 917.35 €		7 117.17 €

**Pour : 14 dont 1
pouvoir**

**Contre : 0
Abstention : 0**

**LOTISSEMENT DE
SANSARD III**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés opérations de l'exercice	8808.04	0.00	0.00	0.00	8808.04	0.00
	0.00	8808.04	8808.04	8808.04	8808.04	17616.08
TOTAL	8808.04	8808.04	8808.04	8808.04	17616.08	17616.08
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

**Pour: 14 dont
1 pouvoir**

**Contre : 0
Abstention : 0**

**LOTISSEMENT DE
L'ENCLOS**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés opérations de l'exercice						
	17 156.83 €	0.00	17 156.83 €	17 156.83 €	34 313 .66 €	17 156.83 €

TOTAL	17 156.83 €	0.00	17 156.83 €	17 156.83 €	34 313.66 €	17 156.83 €
Résultats de clôture	17 156.83 €		0.00		17 156.83 €	

Pour: 14 dont 1
pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Au préalable Monsieur le Maire présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021.

Il note quelques éléments marquants :

- L'effort fait sur le fleurissement, et sur les travaux de voirie (talus Bel-Air, élagage, marquage, viabilité par les services de Saint-Flour Communauté).
- Il précise que les frais de personnel sur les travaux confiés à Saint-Flour Communauté sont comptabilisés désormais au chapitre 012 : frais de personnel.
- La stabilité du poste assurances.
- Le poste annonces et insertions est supérieur à la prévision en raison de l'insertion sur le site « Paris je te quitte ».

Hervé CALDAGUES interroge sur les économies possibles suite aux travaux de la Mairie et de la salle Beaufredon.

Le Maire répond qu'elles devraient avoisiner les 40% (hors augmentation démesurée des prix) grâce à la suppression des chaudières au fuel de la Mairie et de la salle de Beaufredon. .

- Les intérêts des emprunts sont légèrement en baisse

-

-Concernant le budget Eau et Assainissement, il est constaté une légère augmentation du produit.

-Le Budget Eau Chaude du Par, reste stable. Il est principalement adossé au remboursement du prêt réalisé pour les travaux de la canalisation d'eau chaude.

- Concernant le Budget Hôtellerie du Couffour, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ce sujet a été étudié en commission des finances et que cette question fait l'objet d'une délibération ultérieure.

-Concernant le budget annexe du Lotissement de l'Enclos : les élus conviennent que la publicité sera faite après achèvement des travaux de réseaux.

IV- AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES

Délibération n°2022 - 13

Résultat de la section de fonctionnement BUDGET GENERAL 2021 : + 363 138.02 €

Résultat de la section d'investissement 2021 : - 227 195.74 €

Reste à réaliser Dépenses : 674 218.34 €

Reste à réaliser Recettes : 388 305.17 €

Besoin de financement de la section d'investissement 2021 : - 513 108.91 €

Affectation excédent de fonctionnement 2021 au compte 1068 -réserves - en section d'investissement 2022 pour couvrir partiellement le besoin de financement 2021 : + 363 138.02 €

Report à nouveau de la section de fonctionnement : 0.00 €

Déficit d'investissement reporté 2021 sur 2022 : - 227 195.74 €

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Délibération n°2022- 14

Résultat de la section de fonctionnement BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2021 : + 98 593.71 €

Résultat de la section d'investissement : 299 427.03 €

Reste à réaliser Dépenses d'investissement : 19 524.00 €

Reste à réaliser Recettes d'investissement : 42 551.90 €

Report à nouveau de la section de fonctionnement : + 98 593.71 €

Solde d'investissement reporté : 299 427.03 €

POUR : 15 dont 1 pouvoir

Délibération n°2022- 15

Résultat de la section de fonctionnement BUDGET EXPLOITATION SOURCE DU PAR 2021 : 2 euros

Excédent reporté 2021 de la section de fonctionnement 2022 : + 2 euros

Excédent d'investissement reporté 2021 sur 2022 : + 23 995.49 €

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

Délibération n°2022- 16

Résultat de la section de fonctionnement BUDGET HÔTELLERIE du COUFFOUR 2021: + 16 917.35 €

Résultat de la section d'investissement 2021 : - 9 800.18 €

Affectation part d'excédent de fonctionnement 2021 au compte 1068 -réserves- de la section d'investissement 2022 : + 9 800.18 €

Report en section de fonctionnement au BP 2022 : + 7 117.17 €

Déficit d'investissement reporté 2021 sur 2022 : - 9 800.18 €

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

Délibération n°2022-

Résultat de la section de fonctionnement BUDGET LOTISSEMENT de L'ENCLOS 2021 : 0.00 €

Déficit d'investissement reporté : 17 156.83 €

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

V- REAMENAGEMENT DE DETTE -

Délibération n° 2022 - 18

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de procéder à un réaménagement de la dette. Un emprunt souscrit auprès de l'établissement BCME (Arkéa) d'un montant de 430 000 € et d'une durée résiduelle de 8 années peut être remboursé par anticipation..

En effet, contracté en 2008, cet emprunt est au taux de 5.11% ce qui est très élevé.

L'échéance annuelle est fixée au 30 mars.

Il expose la possibilité de procéder à un remboursement anticipé de ce prêt dont le capital restant dû s'élève au 29 mars 2022 à : 224 095.92 €, et au 1^{er} avril 2022 à : 200 720.36 € .

L'indemnité de réaménagement s'élève à 10% du capital restant dû.

Le conseil municipal, le Maire entendu, à l'unanimité :

- Sous réserve de l'accord de l'établissement bancaire ARKEA, et en respect du Code général des Collectivités Territoriales qui stipule que ce type d'opération ne peut se faire avant le vote du Budget Primitif,**
- APPROUVE le principe du réaménagement du prêt présenté :**
- SOLLICITE d'ores et déjà le décompte final de remboursement du capital restant dû, après la débit d'office de l'échéance du 30 mars 2022, comportant l'indemnité de réaménagement de 10% afférente et le montant des intérêts intercalaires éventuels courant au-delà du 30 mars 2022 date d'échéance annuelle du prêt.**
- S'ENGAGE à inscrire les crédits au Budget Primitif 2022**
- AUTORISE monsieur le Maire à liquider les sommes dues après le vote du budget rendu exécutoire.**

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

VI- VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

Délibération n°2022-19

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a en son temps réalisé d'importants travaux pour l'aménagement d'un hôtel restaurant sur le site du COUFFOUR et ce afin de permettre l'installation de Monsieur Serge VIEIRA.

La mise à disposition de ce bien aménagé s'est traduit par la signature d'un bail commercial entre la Commune et la SARL MAS VIEIRA.

Le projet a parfaitement fonctionné puisque Monsieur Serge VIEIRA est à ce jour un chef doublement étoilé au guide Michelin.

Ce dernier a émis le souhait d'acquérir les biens constituant l'emprise du site du COUFFOUR (le corps de logis, la Tour, et les deux granges) afin de développer son affaire notamment du point de vue de l'hôtellerie.

Monsieur le Maire expose au conseil que si la Commune a parfaitement joué son rôle en permettant l'installation de Monsieur Serge VIEIRA il n'est plus dans son domaine de compétences d'investir à nouveau pour permettre une nouvelle phase de développement de cette affaire qui joue un rôle moteur pour le territoire du point de vue économique mais également en termes d'image et de notoriété.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des rencontres qui ont eu lieu avec Monsieur Serge VIEIRA et des négociations qui se sont déroulées.

Un accord est intervenu pour que le prix de vente soit fixé à **800 000 euros HT.**

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 7 Mars 2022

décide :

- De vendre à la SARL MAS VIEIRA le site du Couffour tel que décrit par Monsieur le Maire pour un montant de 800 000 euros HT (Huit Cent Mille euros HT)

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment le compromis de vente puis l'acte.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

- Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ce dossier, le confortement et la mise en sécurité de la Tour qui est inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques depuis le 17 septembre 1969 doivent être mis en œuvre conformément au rapport technique rédigé par la DRAC suite à la visite sur site effectuée le 11 mars 2020. ; ces travaux pourront bénéficier d'aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région et du Département du Cantal.

Cantal Ingénierie Territoire a été saisi afin de proposer une mission d'assistant à maitre d'ouvrage.

VII – RECTIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022-2024

Délibération n° 2022- 20

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur les travaux à présenter dans le cadre du dispositif pluriannuel Fonds Cantal Solidaire 2022-2024.

Monsieur Le Maire propose de présenter 2 projets pour l'année 2022 et deux autres projets pour 2023-2024 dans le cadre de cette nouvelle programmation avec le plan de financement qui correspond à chacun.

Pour 2022

1/ Réaménagement des sanitaires et Accueil du Camping du Couffour, le Maître d'œuvre est le Cabinet d'architecture « L'ESQUISSE », représenté par Monsieur Jean Philippe LEFRANC.

Monsieur le Maire, présente le coût estimatif et le plan de financement de ces travaux.

DEPENSES

Maitrise œuvre :	37 826.25 €
Montant Travaux :	360 250.00 €

TOTAL HT : 398 076.25 €

RECETTES

Aide AMI Massif Central 2022 (30%)	119 422.88 €
Aide Département (FCS) (30%) :	119 422.88 €
Emprunt :	159 230.49 €

TOTAL HT 398 076.25 €

2/ Mise en place d'Équipement d'autosurveillance à la station d'épuration de CHAUDES-AIGUES, le Maître d'œuvre est le Cabinet GAXIEU représenté par Monsieur Bruno BOMPART

Monsieur le Maire présente le coût estimatif et le plan de financement de ces travaux :

DEPENSES

Maitrise d'œuvre : 6 500.00 €
Montant Travaux : 29 000.00 €
Total HT : 35 500.00 €

RECETTES

Aide Département (FCS) (20%) : 7 100.00 €
Autofinancement : 28 400.00 €

Total HT : 35 500.00 €

3/ renouvellement réseau eau potable parking des thermes

DEPENSES HT

Montant des travaux : 11 210.00 €

TOTAL : 11 210.00 €

RECETTES

Aide Département (FCS) 10% : 1 121.00 €
Autofinancement : 10 089.00 €

TOTAL : 11 210.00 €

4/ Suppression d'eaux claires parasites permanentes parking des Thermes

DEPENSES HT

Montant des travaux : 48 100.00 €

TOTAL : 48 100.00 €

RECETTES

Aide ADOUR GARONNE (50%) : 24 050.50 €
Aide Département (FCS) 25% : 12 025.00 €
Autofinancement : 12 025.00 €

TOTAL : 48 100.00 €

Pour 2023

5/ Aménagement de la Place Faubourg d'Outre,

Monsieur le Maire présente le coût estimatif et le plan de financement de ces travaux :

DEPENSES

Maîtrise d'œuvre : 4 400.00 €
Montant Travaux : 124 000.00 €

TOTAL HT : 128 400.00€

RECETTES

Aide Département (FCS) (30%) : 38 520.00 €
Adour Garonne (50%) sur l'assainissement : 22 370.50 € (50% de 44 741.00€)
Autofinancement : 67 509.50 €

TOTAL HT : 128 400.00 €

Pour 2023-2024

6/ repositionnement Village de vacances

Monsieur le Maire présente le coût estimatif et le plan de financement de ces travaux :

DEPENSES

Montant Travaux : 3 528 295.00€

TOTAL HT : 3 528 295.00 €

RECETTES

Aide Département (FCS) (30%) : 1 058 488.50 €
Aide Avenir Montagne investissement : 1 058 488.50 €
Emprunt : 1 411 318.00 €

TOTAL HT : 3 528 295.00 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la programmation des travaux au titre de 2022 du réaménagement des sanitaires et accueil du camping du Couffour, la mise en place d'équipement d'auto-surveillance à la station d'épuration de CHAUDES-AIGUES, le renouvellement du réseau d'eau potable, la suppression des eaux claires parasite sur la parking des thermes et au titre de la période 2023-2024 l'aménagement de la place du Faubourg d'Outre et le repositionnement du village de Vacances Terres d'Aubrac.
- Adopte le plan de financement et sollicite les subventions au titre du Fonds Cantal Solidaire programmation 2022 -2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

VIII – DENOMINATION PARKING AVENUE MALLET
--

Délibération n° 2022- 21

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'opportunité de choisir une dénomination plus explicite de l'aire de stationnement dite « parking MALLET ».

Il demande aux élus de se prononcer sachant que la logique de son emplacement permettrait de conserver le nom de : Jean-Baptiste ROCHE, sculpteur dont la maison natale mitoyenne est devenue désormais la Maison France Services de Chaudes-Aigues.

Après échange de vues, le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nom : « aire de stationnement Jean-Baptiste ROCHE »
Dont l'assise est constituée par les parcelles AB 133 et AB 146 appartenant à la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette décision pour mise à jour au services du Centre des Impôts fonciers.

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

IX- EAU – ASSAINISSEMENT : DEMANDE de SUBVENTION ADOUR-GARONNE

Délibération n° 2022 - 22

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de réfection du parking des Thermes, il conviendrait de refaire le réseau d'assainissement et de présenter ce programme à l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites.

Monsieur le Maire, présente le cout estimatif et le plan de financement de ces travaux.

DEPENSES HT

Montant des travaux : 48 100.00 €

TOTAL : 48 100.00 €

RECETTES

Aide ADOUR GARONNE (50%) : 24 050.00 €

Aide Département (FCS) 25% : 12 025.00 €

Autofinancement : 12 025.00 €

TOTAL : 48 100.00 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le programme la réfection du réseau d'assainissement du parking des thermes
- Adopte le plan de financement et sollicite les subventions au titre de la suppression des eaux claires parasites à l'agence de l'eau Adour Garonne

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

X- AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR SAINT-LOUR COMMUNAUTE

Délibération n°2022 -

Monsieur le Maire, rappelant la Convention Territoriale Globale (CTG) 2018-2021 adoptée par Saint-Flour Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cantal pour la période 2018-2021 qui portait en particulier le projet social intercommunal de services aux familles ;

Considérant que la mobilité, en particulier celle des jeunes, figure comme l'un des enjeux de développement et d'attractivité du territoire ;

Considérant l'intérêt du dispositif d'aide au permis de conduire jusqu'à présent mis en œuvre, avec un suivi et un accompagnement individualisé des jeunes bénéficiaires par la Mission Locale des Hautes Terres, gage de l'aboutissement de leur démarche d'apprentissage ;

Monsieur le Maire expose les propositions de définition et de modalités du dispositif 2022-2026 d'aide au permis de conduire suivantes :

- ✓ **Concernant les frais éligibles : ceux qui relèvent d'une formation de base au permis de conduire, dans une auto-école, c'est-à-dire les leçons de code et 20 heures de conduite (minimum obligatoire pour passer l'épreuve) ;**
- ✓ **Concernant le champ des bénéficiaires :**
 - **Jeunes de 16 à 25 ans, domiciliés sur une des 53 communes de Saint-Flour Communauté,**
 - **Sous conditions de ressources,**
 - **En situation d'insertion professionnelle (en recherche d'emploi, en contrat d'apprentissage...),**
 - **Inscription, suivi et accompagnement du jeune par la Mission Locale des Hautes Terres ;**
- ✓ **Le principe d'une aide intercommunale dite de bonification de l'aide communale, autrement dit sous réserve de l'aide de la commune de domicile du jeune éligible, pour un « effet levier » ;**
- ✓ **Le principe d'une aide de 400 € par bénéficiaire :**
 - **une aide d'un montant de 200 € attribuée par la commune de résidence du demandeur ou de son C.C.A.S., qui a adopté le dispositif, avec un plafond d'engagement financier annuel de 2 000 € ;**
 - **une aide bonifiée d'un montant de 200 € de Saint-Flour Communauté (si participation de la commune), avec un plafond d'engagement financier annuel de 4 000 € ;**

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur et le projet de convention à intervenir entre les parties concernées par ce dispositif et reprenant les modalités du dispositif ci-dessus définies ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce dispositif d'aide au permis et autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention « dispositif d'aide au permis de conduire » et toutes les pièces s'y tenant ;

- verser l'aide communale annuelle prévue au titre de ce dispositif, à compter du 1^{er} janvier 2022.

POUR : 15 DONT 1 POUVOIR

XI- QUESTIONS DIVERSES

IMMEUBLE 2 RUE SAINT-JULIEN

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une rencontre a eu lieu à l'évêché au sujet de l'acquisition de l'ancienne école privée par l'Etablissement Public Foncier pour le compte de la Commune. Ce bâtiment pourrait peut-être bénéficier de crédits d'aménagements dans le cadre du fonds friches mis en place récemment par l'Etat. Ce bâtiment pourrait être également concerné par un projet de développement d'habitat inclusif en partenariat avec les bailleurs sociaux. Au-delà de ces possibilités d'aménagement la Commune devra préciser ce qu'elle souhaite faire de ce bâtiment.

COLLECTE UKRAINE

Nicole BATIFOL annonce que la commune s'associe à la collecte organisée par le Centre social de Saint-Flour et la Protection Civile. Les personnes peuvent déposer les dons listés sur le flyer publié sur la page facebook de la Mairie jusqu'au Vendredi 11 mars 2022. Un transport des marchandises sera effectué Vendredi 11 mars 2022 au matin.

COMITE D'ANIMATION

Monique BOUSSUGE rapporte sa participation à l'assemblée générale de l'Association. Le bilan financier est satisfaisant. Malgré la crise sanitaire et en respect des règles en vigueur, les concerts de rue ont pu se tenir en plein-air, les animations du Bal masqué et de Noël ont été organisées en partenariat et ont mobilisé de nombreux bénévoles.

THERMAUVERGNE

Béatrice ROCHER et Monique BOUSSUGE ont assisté à l'assemblée générale de Thermauvergne. Béatrice ROCHER annonce un projet en cours de soutien financier à hauteur de 10 000 euros à une station thermale de Pologne proche de la frontière qui a fermé son centre thermal pour accueillir des réfugiés Ukrainiens.

BANDE DESSINEE sur la GEOTHERMIE

-L'impression de cette bande dessinée est en cours de finalisation (mention partenaires, logo de la ville). La sortie est prévue le 17 août 2022.
-Les journées nationales de la Géothermie auront lieu le week-end du 8 juillet 2022 .

EXPOSITION EN PLEIN-AIR 2022

Monique BOUSSUGE et Nicole BATIFOL rapportent leur rencontre avec M. Jean-Pierre MONTIEL sur la disponibilité et le choix d'une exposition pour la saison 2022. L'exposition « Les poules » de Hans SILVESTER a attiré beaucoup de public l'été dernier. Le Parc du Moulin JUERY convenait parfaitement à sa mise en valeur. L'exposition « Les Epouvantails » est une option intéressante pour 2022. (30 panneaux au format portrait). Un plus pourrait être apporté par une visite commentée, et une séance de dédicace, pendant le festival Phot'Aubrac avec la présence de Hans SILVESTER à cette occasion. Nicole BATIFOL évoque aussi la possibilité d'une exposition en intérieur.

TENNIS

Jean PASSEMARD rappelle que les dossiers de demandes d'aides sont en cours : Crédit Agricole, Fédération Française de Tennis (3 000 euros) , Agence Nationale du Sport...

Il rapporte sa participation à l'assemblée générale du « Grand Parcours » le 27 Novembre 2021. De nouvelles personnes sont entrées au bureau. Malgré la crise sanitaire, l'édition 2021 a connu une bonne affluence. Marc GUIBERT souligne que c'est une épreuve de territoire qui mobilise beaucoup de bénévoles remerciant les responsables et adhérents des associations ayant répondu à son appel de soutien en recherche de bénévoles. Il ajoute que pour 2022, les réservations pour participer à l'édition 2022 pourront se faire en ligne.

PROMOTION DES ANIMATIONS LOCALES

Nicole BATIFOL fait part de la rencontre avec les responsables de RADIO-MARGERIDE . Cette radio a une très bonne audience localement et la conclusion d'un partenariat permettrait la promotion des activités communales (Cinéma, expos, piscine).

CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire évoque la nécessité de lancer une procédure de reprise de concessions. En effet il reste peu de concessions à vendre.

La séance est close à 22 heures 18 minutes .

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAUDES-AIGUES, pour être affiché le , à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance

Hervé CALDAGUES

Le Maire

Michel BROUSSE

